



31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86  
E-mail : [excoficao@excoafrique.com](mailto:excoficao@excoafrique.com)



8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo  
Tél : +228 22 21 87 69  
Fax : +228 22 21 03 55  
E-mail : [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

---

## ORAGROUP S.A.

Rapport spécial des commissaires aux  
comptes sur les rémunérations  
exceptionnelles et remboursements de frais  
de voyage, déplacements et dépenses au  
profit des membres du Conseil  
d'administration

(Article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au  
droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2019  
ORAGROUP S.A.  
BP 2810 Lomé – Togo  
*Ce rapport contient 2 pages*



31, avenue François Mitterrand  
B.P. 7378 – Lomé Togo  
Tél : + 228 22 21 68 22  
Fax : + 228 22 21 83 86  
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège, 169,  
Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,  
Tél : + 228 22 21 87 69  
Fax : + 228 22 21 03 55  
E-mail : contact@kpmg.tg

## ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo  
Capital social : F CFA 69 415 031 000

### Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration (Article 432 de l'AUSCGIE)

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif  
au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport  
spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de  
frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil  
d'administration d'ORAGROUP S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursements de frais visés à  
l'article précité au profit des membres du Conseil d'administration de votre société.

Ainsi, conformément à la loi, il vous appartient de vous prononcer sur le présent  
rapport spécial.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



  
Abalo Amouzou  
Associé

  
Toussaint O. de Souza  
Associé

KPMG Togo  
169, Bd. du 13 janvier  
8<sup>ème</sup> étage immeuble BTCl Siège  
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55  
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo